

## Lettre de l'ambassadeur Knappstein à Washington au ministre fédéral allemand Schröder (19 janvier 1963)

**Légende:** Le 23 janvier 1963, au lendemain de la signature du traité d'amitié franco-allemand, Karl Heinrich Knappstein, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Washington, fait le compte-rendu de son entrevue avec le président américain John F. Kennedy qui a exprimé son mécontentement quant à la conclusion de ce traité.

**Source:** SCHWARZ, Hans-Peter (Hrsg.). Akten zur Auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland, 1963. Band I: 1. Januar bis 31. Mai. München: R. Oldenbourg Verlag, 1994. 601 S. ISBN 3-486-55964-8. "Botschafter Knappstein, Washington, an Bundesminister Schröder", p. 162-165.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_l\\_ambassadeur\\_knappstein\\_a\\_washington\\_au\\_ministre\\_federal\\_allemand\\_schroder\\_19\\_janvier\\_1963-fr-48045302-9605-4905-a37e-96b85fdb9a67.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_l_ambassadeur_knappstein_a_washington_au_ministre_federal_allemand_schroder_19_janvier_1963-fr-48045302-9605-4905-a37e-96b85fdb9a67.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Lettre de l'ambassadeur Knappstein à Washington au ministre fédéral allemand Schröder (19 janvier 1963)

[...]

Le président était visiblement de mauvaise humeur; à plusieurs reprises, il a exprimé clairement ses critiques quant à l'état interne de l'Alliance et affiché ses préoccupations vis-à-vis de la conclusion du traité. Au cours de l'entretien, je me suis efforcé plusieurs fois – certes avec un succès mitigé – de persuader le président du bien-fondé de la conclusion du traité; j'ai mis en avant la signification positive du traité pour la politique européenne et l'avenir de l'Alliance, et j'ai évoqué le fait qu'une étroite collaboration franco-allemande était susceptible d'être fructueuse pour l'ensemble de l'Alliance, précisément en ce qui concerne les aspects de la politique du général de Gaulle qui irritent le président.

En résumé, le président a réagi de la façon suivante après avoir lu la traduction de la lettre:

Il a rappelé qu'en 1958 de Gaulle avait proposé de constituer un directoire à trois pour l'OTAN<sup>8</sup>. Eisenhower avait rejeté cette proposition parce qu'elle aurait fait de la République fédérale d'Allemagne une puissance de second rang au sein de l'Alliance. La proposition française avait été relancée en 1961<sup>9</sup> et, cette fois encore, lui-même – le président Kennedy – avait refusé le directoire à trois, à cause de la République fédérale d'Allemagne. Une semaine après la conférence de presse du général de Gaulle<sup>10</sup>, qui a dévoilé une politique dirigée contre les États-Unis, le gouvernement allemand vient de signer avec la France un traité dont le contenu dépasse largement ce qu'un directoire à trois aurait impliqué. C'est à cause de l'Allemagne que l'Amérique n'a pas accepté un directoire à trois, c'est à cause de l'Allemagne que les secrets atomiques n'ont pas été dévoilés à la France, c'est à cause de l'Allemagne qu'est né le projet d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN. L'Amérique a eu plusieurs fois l'occasion de conclure avec la France un traité semblable à celui que l'Allemagne vient de conclure avec elle après que de Gaulle s'est opposé aux États-Unis. Que doivent en penser les Américains?

(Ici a suivi une référence à l'article virulent de James Reston dans le New York Times du 21 janvier<sup>11</sup>.) Les déclarations que le sénateur Javits a faites hier devant la commission des Affaires étrangères (le texte intégral suit séparément) seraient une première indication de la manière dont on réagit ici.

Selon le président, Truman, Eisenhower et lui-même ont assuré pendant quinze ans la défense de l'Europe. Six divisions américaines y sont stationnées, avec de l'équipement pour huit divisions. La contribution française se limite à une division et demie. Pourquoi ne réclamerions-nous pas aux Français une contribution appropriée? Si l'Europe croit pouvoir se défendre elle-même, le président est prêt à l'accepter. Les Américains ne souhaitent pas rester à tout prix en Europe si cette dernière est en mesure de se défendre elle-même. Mais le retrait des troupes américaines d'Europe serait une catastrophe pour l'ensemble du monde libre.

Au moment où Khrouchtchev commence à modifier sa politique et où le bloc communiste se lézarde entre Moscou et Pékin, la politique du général de Gaulle offre au monde le spectacle des divergences au sein de l'Alliance occidentale. C'est de la folie («insane») aux yeux du président. Que se passera-t-il dans les autres parties du monde, au Laos, au Viêt Nam du Sud, dans toute l'Asie de l'Est, en Amérique latine, si l'Occident libre se divise ainsi?

Le président ne voit pas l'intérêt de la volonté des Allemands et des Français de former une force à l'intérieur même d'une force («force within a force»). Comment l'Alliance de l'OTAN peut-elle fonctionner si deux puissances membres s'engagent à se consulter à l'avance pour défendre ensuite un point de vue commun? Si le traité franco-allemand revient à dire que Bonn soutiendra désormais Paris dans son anti-américanisme, les retombées pour l'Alliance et pour la lutte contre l'expansion communiste seront catastrophiques dans toutes les parties du monde.

J'ai exposé avec insistance au président la signification historique et psychologique du traité pour les deux peuples voisins. Il doute toutefois qu'il ne s'agisse que d'une consécration de la réconciliation entre la

France et l'Allemagne. Selon lui, les étapes historiquement décisives ont été le plan Schuman<sup>12</sup>, le règlement de la question de la Sarre<sup>13</sup> et les traités de Rome<sup>14</sup>; il ne croit pas qu'il y ait en ce moment précis un risque de conflit franco-allemand qu'il faille conjurer. Cependant, le président a fini au moins par admettre qu'il croit que l'enchaînement en peu de temps de la conférence de presse du général de Gaulle et de la signature du traité n'est rien d'autre – du moins en ce qui nous concerne – qu'une «coïncidence».

Le président a certes écouté avec attention, mais s'est montré peu convaincu lorsque je lui ai expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un «directoire» franco-allemand qui prendrait des décisions pour l'Alliance comme l'aurait fait le directoire à trois proposé en son temps par Paris, mais d'un simple système de consultation des deux voisins. Il est tout à fait possible que, dans de nombreuses questions, la consultation n'aboutisse pas à un accord franco-allemand. Il ne saurait être question d'engagement préalable au sens de positions communes p. ex. au Conseil des ministres de la CEE ou au Conseil de l'OTAN. J'ai dit au président qu'il ne devait pas oublier que les deux parties s'étaient engagées à se consulter et que cela ouvrait des possibilités d'exercer une influence qui n'existaient pas encore sous cette forme. La lettre du chancelier et (si les informations non encore officielles sont exactes) la disposition des Français à accepter que la crise dans les négociations de Bruxelles<sup>15</sup> soit résolue par le biais d'un rapport de la Commission, ont apporté une première preuve que l'influence allemande peut s'exercer par le biais de la consultation.

En réponse à une allusion de ma part à l'accord américano-britannique de Nassau<sup>16</sup>, le président a déclaré que celui-ci était d'une tout autre nature que le traité franco-allemand. D'une part il a apporté une solution au problème bilatéral du Skybolt et, d'autre part, il a constitué un grand pas en avant dans le sens d'un règlement multilatéral<sup>17</sup> de la défense nucléaire. L'un des objectifs majeurs de l'accord a d'ailleurs été d'associer la République fédérale d'Allemagne au commandement et au contrôle de la défense atomique de l'Alliance.

Pour finir, le président s'est dit heureux d'avoir reçu la lettre. Selon lui, il faut maintenant essayer, «for the time being», de tirer le meilleur parti de la situation et attendre de voir comment la consultation franco-allemande s'établira dans la pratique. Je lui ai dit que je transmettrais sans délai ses points de vue au gouvernement fédéral allemand.

[signé] Knappstein

Bureau du ministre (VS-Bd. 8475)

8 Le 17 septembre 1958, le président français a transmis au président américain Eisenhower et au Premier ministre britannique Macmillan un mémorandum confidentiel dans lequel il demandait un élargissement du champ d'action de l'OTAN et une participation immédiate de la France aux décisions politiques et stratégiques de l'Alliance («directoire à trois»). Pour le texte intégral du mémorandum, voir Charles DE GAULLE, Lettres, Notes et Carnets. Juin 1958 - Décembre 1960, Paris 1985, pp. 83 et suiv. Pour le texte intégral en allemand, voir Alfred GROSSER, Das Bündnis. Die westeuropäischen Länder und die USA seit dem Krieg, München 1978, pp. 264 et suiv.

9 Voir à ce propos la lettre du président français du 6 juillet 1961 au président américain Kennedy; Charles DE GAULLE, Lettres, Notes et Carnets. Janvier 1961 - Décembre 1963, Paris 1986, pp. 102 et suiv.

10 À propos de la conférence de presse du 14 janvier 1963, voir doc. 21.

11 Voir James Reston, What Do They Think We Are? ; THE NEW YORK TIMES, n° 38348 du 21 janvier 1963, p. 6.

12 Pour le texte intégral de la proposition du ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, du 9 mai 1950, sur l'unification de l'industrie du charbon et de l'acier de l'Europe de l'Ouest, voir EUROPA-ARCHIV 1950, pp. 3091 et suiv. Voir aussi ADENAUER, Erinnerungen I, pp. 327-331.

13 Après le rejet du statut de la Sarre lors du référendum du 23 octobre 1955 en Sarre, la République fédérale d'Allemagne et la France ont signé le 27 octobre 1956 un traité sur le rattachement de la Sarre à la République fédérale d'Allemagne. Pour le texte intégral, voir BUNDESGESETZBLATT 1956, Teil II, pp. 1589-1836.

14 À propos des traités de Rome du 25 mars 1957, voir doc. 10, note 3

15 Voir doc. 30 et doc. 31.

16 À propos de l'accord de Nassau du 21 décembre 1962, voir doc. 2, note 2.

17 À propos des conceptions différentes d'une force nucléaire de l'OTAN, voir doc. 12, note 12.